



Retrait points suite téléphone au volant

Par isada

Bonjour,

Le retrait de points pour avoir le téléphone au volant est bien de 3 points ? D'autre part le gendarme qui m'a verbalisé, m'a indiqué que l'année de naissance qu'il avait dans son téléphone n'était pas la mienne (il y avait 20 ans d'écart) Est ce que cela peut remettre en cause ma verbalisation ? Merci pour votre réponse. Cordialement.

Par morobar

Bonjour,

3 points et 135 e d'amende.

Est ce que cela peut remettre en cause ma verbalisation

L'age n'est pas requis pour la verbalisation.